

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

EXANE PLEIADE FUND – PART I (CODE ISIN: FR0010277285)
OPCVM RELEVANT DE LA DIRECTIVE EUROPEENNE 2009/65/CE
Société de Gestion : EXANE ASSET MANAGEMENT

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif de gestion : Exane Pléiade Fund (le « FCP ») vise à réaliser une performance absolue, régulière et peu corrélée avec les classes d'actifs traditionnelles.

Stratégie d'investissement : La gestion du FCP repose sur une stratégie de type long/short equity. Le FCP est géré de manière discrétionnaire en fonction des anticipations de la Société de Gestion.

La stratégie long / short equity consiste à gérer simultanément un portefeuille de positions à l'achat sur des sociétés jugées sous-évaluées, et, en couverture, un portefeuille de positions à la vente sur des sociétés jugées surévaluées.

La construction des positions s'opère soit par l'achat direct d'actions soit par l'utilisation d'instruments dérivés, négociés de gré à gré ou sur le marché coté, de type swaps, *contracts for difference* (CFD) ou contrat à terme.

La stratégie d'investissement étant de type performance absolue, le FCP n'a pas d'exposition nette significative ni durable au risque de marché actions.

Le risque induit par une ou plusieurs expositions à la baisse sur des titres ne doit pas être vu isolément mais en considération du portefeuille global et des titres similaires détenus par le FCP à l'achat. Dès lors, le risque lié à une vente de titres dans ce contexte n'est pas absolu, mais doit toujours être vu comme un risque relatif.

L'exposition nette au risque marchés actions évolue entre -5% et +20%.

Cette exposition modérée au risque de marché actions vise notamment à maintenir à la fois une faible volatilité des performances et une faible corrélation aux indices actions.

Univers d'investissement : géographiquement, l'univers d'investissement est mondial, avec une dominante européenne. Le FCP peut avoir une exposition à titre accessoire aux pays émergents.

Capacité d'amplification: la Société de Gestion peut recourir à des contrats financiers afin d'obtenir une exposition synthétique sur une société ou sur un marché. L'effet de levier attendu (somme des nominaux des positions sur les contrats financiers utilisé) est de l'ordre de 200% de l'actif net du FCP.

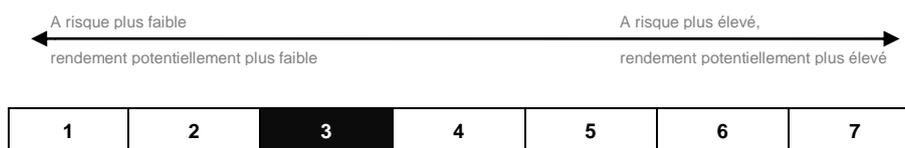
Le FCP est un OPCVM de capitalisation.

Durée minimum de placement recommandée : Le FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 2 ans.

Faculté de rachat des actions souscrites : les demandes de souscription et de rachat sont reçues par le centralisateur Société Générale chaque jour d'ouverture de la bourse de Paris avant 16 heures (J-1) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour ouvré suivant (J).

Exposition nette du portefeuille :

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'indicateur synthétique classe le FCP sur une échelle de 1 à 7, sur la base du contrôle des risques réalisés par la société de gestion visant à ne pas excéder une volatilité historique annualisée des valeurs liquidatives de 5% sur longue période.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risques ».

L'exposition diversifiée du FCP au risque action explique le classement du FCP dans cette catégorie.

Risque de capital : Le FCP ne comporte aucune garantie sur le capital investi ; il est possible que le capital investi ne soit pas intégralement restitué.

Risques non suffisamment pris en compte par l'indicateur, auxquels l'OPCVM peut être exposé et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative:

- **Risque de contrepartie:** le FCP peut encourir des pertes au titre de ses engagements vis-à-vis d'une contrepartie sur ses opérations de swaps, de CFD, de contrats à terme, d'emprunt ou de prêt de titres, de prise ou de mise en pension de titres, en cas de défaillance de celle-ci ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles.

- **Risque de crédit :** le FCP est investi dans des titres émis par des émetteurs de premier ordre qui peuvent néanmoins se retrouver dans la situation où ils ne peuvent pas faire face à leurs engagements.

- **Risque de liquidité :** le FCP est investi dans des marchés qui peuvent être affectés par une baisse de la liquidité. Ces conditions de marchés peuvent impacter les prix auxquels les gérants initient ou liquident les positions.

Pour plus d'informations sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus de l'OPCVM.

FRAIS DE LA PART I

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Maximum 5% acquis à la Société de Gestion*
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué ci-dessus est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1,61% TTC
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	20% TTC au-delà de EONIA capitalisé de performance annuelle positive, avec application d'un mécanisme dit « High Water Mark ». Montant de la commission de surperformance facturé au titre du dernier exercice: néant Première période de référence : période du 26/07/2019 au 31/12/2020.

La Part I est éligible aux investisseurs institutionnels et assimilés, investisseurs souscrivant via distributeurs ou intermédiaires fournissant un service de conseil indépendant ou de gestion individuelle de portefeuille sous mandat ainsi que tout autre investisseur autorisé par la société de gestion.

Les chiffres communiqués dans les frais d'entrée et de sortie sont toujours des maximums. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur pourra obtenir de son conseiller la communication du montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

*La commission de 5% maximum acquise à la Société de Gestion est appliquée lorsque la Société de Gestion souhaite réguler la croissance des actifs sous gestion du fonds.

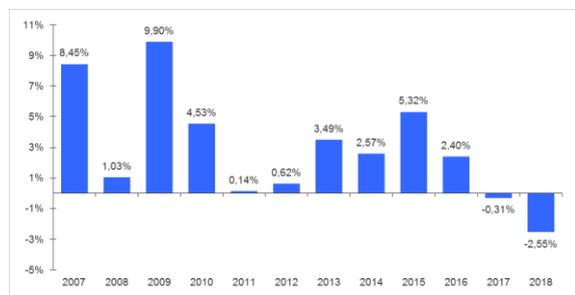
Le taux de frais courants indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2018. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants pour 2018 intègrent les frais directs prélevés au niveau du FCP et les frais indirects (le cas échéant, les commissions de performance) prélevés au niveau des Fonds Sous-Jacents. Les frais courants ne comprennent pas les frais d'intermédiation.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section intitulée « Informations concernant les frais, les commissions et la fiscalité » à la page 14 du prospectus.

PERFORMANCES PASSES DE LA PART I

Le FCP a été transformé en OPCVM le 26 Juillet 2019. Le FCP était soumis jusqu'à cette date au régime des fonds d'investissement à vocation générale (FIVG).



- Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.
- La date de lancement de la part I du fonds est le 15 mars 2006.
- Les frais et commissions sont inclus dans les performances exprimées.
- Les performances affichées sont calculées en euros, nettes de tous les frais à la charge du fonds.

INFORMATIONS PRATIQUES

Les prospectus, rapports annuel et semestriel ainsi que toute information pratique telle que la valeur liquidative à jour des parts sont disponibles gratuitement en français au siège social ainsi que sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante : <https://www.exane-am.com/fr/fonds/pleiade>

Dépositaire : Société Générale
Siège social : 29, bd Haussmann 75009 Paris.
Adresse de la fonction de dépositaire: 75886 Paris cedex 18.
Adresse de la fonction de centralisation des ordres et de tenue des registres : 32, rue du Champ de Tir – 44000 Nantes

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet d'Exane Asset Management à l'adresse suivante :

<https://www.exane-am.com/sites/default/files/eamdocs/EAM-PR-FR.pdf>;

un exemplaire papier de la politique de rémunération et des avantages est mis à disposition gratuitement sur demande.

Les investisseurs sont avertis que la législation fiscale de l'état membre d'origine du FCP peut avoir une incidence sur leurs situations fiscales personnelles.

La société de gestion ne peut être tenue responsable que des informations contenues dans ce document qui seraient trompeuses,

inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Le FCP peut être constitué d'autres types de parts. Les investisseurs peuvent trouver plus d'informations sur ces parts dans le prospectus du FCP ou sur le site internet de la Société de Gestion à l'adresse indiquée précédemment.

Le FCP est agréé en France et a été autorisé à la commercialisation par l'autorité de régulation française, l'Autorité des marchés financiers. La société de gestion Exane Asset Management est agréée par la France et règlementée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP01015.

Aucune classe de parts ne peut être offerte ou vendue à des « US Persons » telles que définies par la loi US Securities Act de 1933 qui sont considérées comme des Personnes Non Eligible au sens de l'article 3 du règlement.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 2019/07/26.